

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunis International Bank -TIB -

Siège Social : 18, avenue des états Unis d'Amérique 1002 Tunis-Belvédère

Tunis International Bank - TIB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 14 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes,. M. Walid MOUSSA cabinet S.C.M.G et M Foued AMIRI cabinet ARC Tunisie.

BILAN

Arrêté au 31.12.2020

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2020	2019
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	49 724 305	62 671 160
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	330 829 480	365 233 972
AC 3 Créances sur la clientèle	5	31 881 025	21 939 669
AC 4 Portefeuille titres commercial	6	18 971 398	20 297 346
AC 5 Portefeuille titres d'investissement	7	119 141 658	113 417 995
AC 6 Valeurs immobilisées	8	2 019 211	2 279 798
AC 7 Autres actifs	9	2 514 473	2 272 136
TOTAL ACTIFS		555 081 550	588 112 076
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	168 787 990	168 893 262
PA 3 Dépôts de la clientèle	11	225 327 925	271 456 873
PA 5 Autres passifs	12	15 936 235	11 881 760
TOTAL PASSIFS		410 052 150	452 231 894
CP 1 Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2 Réserves		31 116 609	29 884 303
CP 4 Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5 Résultats reportés		48 755 879	41 967 560
CP 6 Résultat de l'exercice		14 156 912	13 028 319
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	145 029 400	135 880 182
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		555 081 550	588 112 076

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31.12.2020

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2020	2019
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1	Cautions, Avals et autres garanties données	9 180 899	16 958 101
HB 2	Crédits documentaires	1 603 783	613 082
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		10 784 682	17 571 183
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		10 784 682	17 571 183
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>			
HB 7	Garanties reçues	61 117 872	71 705 146
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		61 117 872	71 705 146

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2020	2019
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>26 427 575</u>	<u>24 175 656</u>
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	14 7 478 667	8 376 785
PR 2	Commissions perçues	15 2 708 877	3 893 288
PR 3	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16 3 226 722	3 135 530
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	17 13 013 309	8 770 053
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>-1 516 265</u>	<u>-2 200 864</u>
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18 -1 348 489	-1 803 857
CH 2	Commissions encourues	-167 776	-159 504
CH 3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16 0	-237 503
PRODUIT NET BANCAIRE		24 911 310	21 974 792
CH4/PR5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-950 000	-250 693
PR6/CH 5	Dotations nettes aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	0	29 898
PR 7	Autres produits d'exploitation	0	0
CH 6	Frais de personnel	19 -3 717 654	-3 809 256
CH 7	Charges générales d'exploitation	20 -3 465 381	-3 081 599
CH 8	Dotations aux amortissements	-393 258	-369 752
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 385 017	14 493 390
CI 10	Impôts sur les bénéfices	-2 228 105	-1 465 071
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		14 156 912	13 028 319
CP 11	Perte provenant des éléments extraordinaires	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		14 156 912	13 028 319

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2020	2019
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement)		9 945 208	11 760 219
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-1 516 265	-1 963 361
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-105 272	-2 487 943
Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-9 941 356	3 412 413
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		-46 128 948	-4 187 736
Titres de placements		1 230 823	-2 510 119
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-8 128 560	-6 857 062
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		17 658 159	-38 546 245
FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION		-36 986 211	-41 379 836
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		13 013 309	8 770 053
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		-6 737 811	-2 984 400
Acquisition / cessions sur immobilisations		-132 671	-254 746
FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT		6 142 827	5 530 907
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés et autres distributions		-240 000	-5 240 000
FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT		-240 000	-5 240 000
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-31 083 385	-41 088 929
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		129 378 972	170 467 901
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	21	98 295 587	129 378 972

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

Tunis International Bank (TIB) a été créée en juin 1982 comme une banque opérant essentiellement avec les non résidents sous la loi 2009-64 du 12 août 2009 et sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie. La banque est soumise à l'impôt au taux de 10% pour ses activités avec les non-résidents.

Le siège de la banque est sis à 18, avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère – Tunisie.

La TIB est une filiale de Burgan Bank (Koweit), membre du Groupe KIPCO (Koweit).

2. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de Tunis International Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

2.1. Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31/12/2020 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30/12/1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Les états financiers ont été préparés en US Dollars considéré comme monnaie fonctionnelle de la banque.

2.2. Principes et méthodes comptables pertinents appliqués

(a) Conversion des opérations en monnaies étrangères

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date de clôture, soit le taux de change du 31 décembre de chaque année. Toutes les différences de changes (gains ou pertes) sont comptabilisées dans l'état de résultat. Les éléments de l'état de résultat (produits et charges) libellés en monnaies étrangères sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle au cours de change du jour de la transaction.

(b) Portefeuille titres

b-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

b-2Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché. La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissements

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

b-3Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

(c) Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2020 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2020 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 décembre 2020 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par les normes comptables sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au cours de l'exercice et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés pendant l'exercice en cours sont en revanche inclus dans le résultat de l'exercice.

(d) Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2020 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 décembre 2020 sont diminuées du résultat.

(e) Les règles d'évaluation des créances

Provision individuelle:

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 décembre 2020 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'exercice en cours et un montant des produits réservés.

Provision collective:

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a comptabilisé des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012 et la circulaire de la BCT 2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- Majoration des taux de migration historiques telle que prévue par la circulaire 2021-01 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

(f) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au niveau du bilan, si et seulement si, la banque dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et envisage soit de les éteindre sur une base nette soit de réaliser l'actif et éteindre le passif simultanément.

(g) Actifs immobilisés et amortissements

Les actifs immobilisés sont évalués au coût moins les amortissements cumulés. Les dépenses d'amélioration qui augmentent la durée de vie utile des immobilisations sont activées et amortis. Les actifs immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

2.3. Crise sanitaire : COVID-19

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers. En Tunisie, et afin d'atténuer les impacts économiques et financiers de cette pandémie, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment l'autorisation du report, sous certaines conditions, des échéances des financements accordés et répondant à certains critères d'éligibilité au report des échéances en principal et intérêts.

Hormis les impacts de la pandémie COVID-19 sur les états financiers de la TIB arrêtés au 31 décembre 2020, tels que présentés ci-dessous, il est à signaler que les mesures de prévention du virus pouvant être renforcées davantage et perdurer dans le temps ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette épidémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la banque, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

Toutefois, à l'état actuel des choses et sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de la pandémie COVID-19 ne peut pas être estimé d'une manière fiable ; les données prévisionnelles de la banque feront l'objet de mise à jour en fonction de l'évolution de la situation. Par ailleurs, et compte tenu de la solidité de sa situation financière actuelle ainsi que le soutien inconditionné de ses actionnaires de références, la TIB dispose, à présent, de facteurs de résilience significatifs lui permettant de faire face à cette crise et d'assurer la continuité de ses activités.

2.4. Evènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 11 Février 2021. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Toutefois et hormis l'impact de la pandémie COVID-19 sur les comptes de la Banque arrêtés au 31 décembre 2020 tel que présenté au niveau de la note 2.3 des présents Etats financiers, il est à signaler que le risque d'ajustement à la baisse des perspectives économiques en raison de l'évolution de la pandémie reste significatif. Le risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la banque demeure présent.

En l'état actuel de la situation, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la banque ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

3. CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2020 un montant de 49 724 KUSD contre 62 671 KUSD au 31.12.2019 et se décompose comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Caisse	802 786	900 622	-97 835	-11%
Comptes ordinaires Banque Centrale	9 521 019	41 770 539	-32 249 520	-77%
Créances sur la Banque Centrale de Tunisie	39 400 500	20 000 000	19 400 500	97%
Total	49 724 305	62 671 160	-12 946 855	-21%

4. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 330 829 KUSD contre 365 234 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Comptes ordinaires	48 655 199	66 958 388	-18 303 189	-27%
Prêts au jour le jour et à terme	176 284 948	198 383 738	-22 098 790	-11%
Prêts syndiqués (*)	104 801 615	99 097 600	5 704 015	6%
Intérêts courus	1 087 718	794 246	293 472	37%
Total	330 829 480	365 233 972	-34 404 492	-9%

(*) Cette rubrique inclue des créances douteuses et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Prêts syndiqués brut	104 365 461	95 327 143	9 038 318	9%
Prêts syndiqués douteux	4 186 254	6 599 029	-2 412 775	-37%
Agios réservés	-234 797	-13 268	-221 528	1670%
Provision spécifique	-3 515 303	-2 815 303	-700 000	25%
Total	104 801 615	99 097 600	5 704 015	6%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Comptes ordinaires	48 655 199	-	-	48 655 199
Prêt au jour le jour	156 284 948	20 000 000	-	176 284 948
Prêts syndiqués	6 493 267	53 080 840	45 227 508	104 801 615
Intérêts courus	1 087 718	-	-	1 087 718
Total	212 521 132	73 080 840	45 227 508	330 829 480

5. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 31 881 KUSD contre 21 940 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Créances sur la clientèle à court terme	12 274 017	7 639 899	4 634 118	61%
Créances sur la clientèle à moyen terme	10 395 942	10 697 533	-301 591	-3%
Prêts syndiqués	7 360 200	126 048	7 234 152	5739%
Comptes ordinaires débiteurs	3 405 701	4 832 172	-1 426 471	-30%

Intérêts courus	109 978	58 830	51 148	87%
Provision spécifique	-500 693	-500 693	0	0%
Provision collective	-1 164 120	-914 120	-250 000	27%
Total	31 881 025	21 939 669	9 941 356	45%

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Crédits à la clientèle	6 840 802	3 506 870	10 657 474	21 005 146
Prêts syndiqués	-	-	7 360 200	7 360 200
Comptes débiteurs de la clientèle	3 405 701	-	-	3 405 701
Intérêts courus	109 978	-	-	109 978
Total	10 356 481	3 506 870	18 017 674	31 881 025

6. PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 18 971 KUSD contre 20 297 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Titres de transaction	895 245	826 670	68 575	8%
Titres de placement (*)	18 076 153	19 470 676	-1 394 523	-7%
Total	18 971 398	20 297 346	-1 325 948	-7%

(*) La répartition des titres de placements entre titres cotés et titres non cotés se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Titres cotés	627 073	788 273	-161 200	-20%
Titres non cotés	17 449 080	18 682 403	-1 233 323	-7%
Total	18 076 153	19 470 676	-1 394 523	-7%

7. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 119 142 KUSD contre 113 418 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Titres obligataires	41 277 764	44 113 090	-2 835 326	-6%
Autres titres de l'Etat (*)	25 860 655	17 308 776	8 551 879	49%
Participation dans AGB (**)	49 155 151	49 155 151	0	0%
Autres participations	1 893 343	1 802 945	90 398	5%
Intérêts courus sur obligations	954 745	1 038 033	-83 288	-8%
Total	119 141 658	113 417 995	5 723 663	5%

(*) Cette rubrique inclue un prêt syndiqué à la BCT qui s'élève à 14 720 kUSD.

(**) La Banque détient 30% du capital de Gulf Bank Algeria (AGB) installée en Algérie. Les titres d'AGB ne sont pas cotés en bourse.

La ventilation des titres obligataires et des autres titres de l'Etat selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an	Total
Titres obligataires	2 000 453	4 930 642	34 346 669	41 277 764
Autres titres de l'Etat	360 650	4 353 149	21 146 856	25 860 655
Total	2 361 103	9 283 791	55 493 525	67 138 419

8. VALEURS IMMOBILISEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 2 019 KUSD contre 2 280 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	VB 2020	Amort.	VCN 2020	VCN 2019	Variation	%
Terrain	700 000	-	700 000	700 000	-	0%
Construction	3 075 978	-2 597 821	478 157	579 816	-101 658	-18%
Fournitures et équipements	5 711 440	-4 927 376	784 064	917 763	-133 699	-15%
Installations	510 308	-453 319	56 989	82 219	-25 230	-31%
Total	9 997 726	-7 978 515	2 019 211	2 279 798	-260 587	-11%

9. AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 2 514 KUSD contre 2 272 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Débiteurs divers	1 646 208	1 361 743	284 465	21%
Charges payées d'avance	208 656	473 739	-265 083	-56%
Produits à recevoir	659 609	436 654	222 955	51%
Total	2 514 473	2 272 136	242 336	11%

10. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 168 788 KUSD contre 168 893 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Avoirs des banques	83 918	250 576	-166 659	-67%
Emprunts au jour le jour banques résidentes	33 646 945	26 016 353	7 630 592	29%
Emprunts au jour le jour banques non résidentes	135 057 127	142 626 332	-7 569 205	-5%
Total	168 787 990	168 893 262	-105 272	0%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

2

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte ordinaire	83 918	0	0	83 918
Emprunts au jour le jour banques	144 170 072	24 534 000	0	168 704 072
Total	144 253 990	24 534 000	0	168 787 990

11. DEPOTS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 225 328 KUSD contre 271 457 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Dépôts à vue	185 757 941	230 236 016	-44 478 075	-19%
Dépôts à terme	36 388 012	38 203 409	-1 815 397	-5%
Autres sommes dues à la clientèle	3 181 972	3 017 447	164 525	5%
Total	225 327 925	271 456 873	-46 128 948	-17%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée hors dettes rattachées se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte à vue	185 757 941	-	-	185 757 941
Compte à terme	25 369 361	11 018 651	-	36 388 012
Autres sommes dues à la clientèle	-	3 181 972	-	3 181 972
Total	211 127 302	14 200 623	-	225 327 925

12. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 15 936 KUSD contre 11 882 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Créditeurs divers	132 942	153 346	-20 404	-13%
Charges à payer	3 145 740	4 096 918	-951 178	-23%
Agios, crédits à régulariser & divers (*)	12 657 553	7 631 496	5 026 057	66%
Total	15 936 235	11 881 760	4 054 475	34%

(*) La distribution de 5 millions USD décidé par l'AGO du 30 Mars 2020 a été suspendue suite à l'apparition de la note aux banques N°2020-17 du 1er avril 2020 qui stipule que :

« Les banques et les établissements financiers sont tenus de suspendre toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et à s'abstenir d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions ».

13. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à 50 000 KUSD composé de 5 000 000 actions ordinaires de 10 \$ chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital Social	Réserve légale	Réserve générale	Ecart de réévaluation	Réserve fond social	Résultats reportés	Résultat	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2019	50 000 000	7 556 427	20 977 157	1 000 000	1 350 719	41 967 560	13 028 319	135 880 182
Affectation du résultat 2019	-	-	-	-	-	13 028 319	-13 028 319	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	14 156 912	14 156 912
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve générale	-	-	1 000 000	-	-	-1 000 000	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-5 000 000	-	-5 000 000
Variation fond social	-	-	-	-	232 306	-240 000	-	-7 694
Capitaux propres au 31/12/2020	50 000 000	7 556 427	21 977 157	1 000 000	1 583 025	48 755 879	14 156 912	145 029 400

14. INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 7 479 KUSD contre 8 377 KUSD au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Intérêts sur placements interbancaires	1 868 889	2 767 041	-898 152	-32%
Intérêts sur crédits aux établissements bancaires	4 423 044	4 517 927	-94 883	-2%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 186 734	1 091 817	94 917	9%
Total	7 478 667	8 376 785	-898 118	-11%

15. COMMISSIONS PERÇUES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 2 709 KUSD contre 3 893 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Commissions sur opérations liées aux moyens de paiement	1 464 323	1 516 057	-51 734	-3%
Commissions sur opérations de crédit	704 152	1 781 126	-1 076 974	-60%
Commissions sur engagements par signature	190 363	248 528	-58 165	-23%
Autres commissions	350 039	347 577	2 462	1%
Total	2 708 877	3 893 288	-1 184 411	-30%

16. GAIN SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 3 227 KUSD contre 3 136 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Gains de change	2 354 227	2 520 076	-165 849	-7%
Dividendes sur portefeuille-titres commercial	1 088 246	840 292	247 954	30%
Provision nette sur portefeuille-titres commercial	-188 690	82 953	-271 642	-327%
(+/-) valeur sur portefeuille-titres commercial	-27 061	-307 791	280 730	-91%
Total	3 226 722	3 135 530	91 192	3%

17. REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 13 013 KUSD contre 8 770 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Dividendes AGB	10 326 714	5 724 439	4 602 275	80%
Intérêts et revenus assimilés	2 686 595	3 045 614	-359 019	-12%
Total	13 013 309	8 770 053	4 243 256	48%

18. INTERETS ENCOEURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 1 348 KUSD contre 1 804 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Intérêts sur opérations avec la clientèle	144 716	294 312	-149 596	-51%
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires	1 203 773	1 509 545	-305 771	-20%
Total	1 348 489	1 803 857	-455 368	-25%

19 FRAIS DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 3 718 KUSD contre 3 809 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Rémunération du personnel	2 833 293	2 766 768	66 526	2%
Charges sociales	578 104	558 786	19 318	3%
Indemnités de départ à la retraite	300 000	480 000	-180 000	-38%
Autre charges de personnel	6 257	3 702	2 555	69%
Total	3 717 654	3 809 256	-91 602	-2%

20. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 3 465 KUSD contre 3 082 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Coûts liés aux locaux	298 656	313 911	-15 255	-5%
Charges informatique	309 356	277 749	31 607	11%
Communication	250 948	272 906	-21 958	-8%
Frais de publicités	59 022	83 963	-24 941	-30%
Don au profit du fonds de lutte contre Covid-19	1 382 890	0	1 382 890	100%
Frais du conseil et assemblées	240 059	371 541	-131 483	-35%
Impôts et taxes	21 744	22 795	-1 051	-5%
Autres frais administratifs	902 706	1 738 735	-836 029	-48%
Total	3 465 381	3 081 599	383 782	12%

21. LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2020, 98 296 KUSD détaillés comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Caisse et avoirs auprès de la BCT	49 724 305	62 671 160	-12 946 855	-21%
Avoirs auprès des établissements bancaires	48 655 199	66 958 388	-18 303 189	-27%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-83 917	-250 576	166 659	-67%
Total	98 295 587	129 378 972	-31 083 385	-24%

22. NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIEES

BILAN	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
Actifs					
Créances sur les établissements bancaires et financiers	58 102	243	-	73 907 675	73 966 020
Portefeuille titres commercial	-	-	-	1 410 584	1 410 584
Portefeuille d'investissement	-	49 155 151	-	3 050 625	52 205 776
Portefeuille titres géré par une partie liée	-	-	-	324 086	324 086
Créances sur la clientèle	-	-	1 717 571	-	1 717 571
Total	58 102	49 155 394	1 717 571	78 692 970	129 624 037
Passifs					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8 097 940	-	-	52 951 434	61 049 374
Dépôts de la clientèle	-	-	-	6 502	6 502
Autres passifs	13 376	-	-	2 976	16 352
Total	8 111 316	-	-	52 960 912	61 072 228
Hors Bilan					
Cautions, Avals et autres garanties données	-	187 645	-	-	187 645
Crédits documentaires	-	164 233	-	-	164 233
Total	-	351 878	-	-	351 878

ETAT DE RESULTAT	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
Intérêts et revenus assimilés	1 130	-	39 882	1 437 764	1 478 776
Revenus du portefeuille d'investissement	-	10 326 714	-	136 875	10 463 589
Intérêts encourus et charges assimilées	-349 373	-	-	-147 928	-497 302
Pertes sur portefeuille-titres commercial	-	-	-	41 721	41 721
Charges générales d'exploitation	-	-	-	-600 000	-600 000
Impôts sur les bénéfices	-	-1 549 007	-	-	-1 549 007
Total	-348 243	8 777 707	39 882	868 432	9 337 778

23. OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises de la Banque s'élevèrent au 31 décembre 2020 à 24 017 KUSD détaillés comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Devise achetée non encore reçue	12 027 532	2 643 340	9 384 192	355%
Devises vendus non encore livrés	11 989 545	2 631 097	9 358 448	356%
Total	24 017 077	5 274 437	18 742 639	355%

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « TUNIS INTERNATIONAL BANK », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne

sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 04 Mars 2021

Foued AMIRI

A.R.C Tunisie

Walid MOUSSA

S.C.M.G

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2020 :

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2020 concernant les articles cités ci-dessus.

B- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2020 :

Tunis International Bank (TIB) et United Gulf Bank (UGB) ont conclu une convention le 22 février 2006 ayant pour objet la fourniture, par celle-ci, de services d'assistance dans les domaines administratif, organisationnel et bancaire.

Ainsi, Tunis International Bank (TIB) a provisionné au titre des prestations fournies en 2020 le montant de 660 mille dollars américains.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 7 Juillet 2006 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mars 2009.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tel que spécifié par le nouvel article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération du Directeur général a été fixée par une décision du président du Conseil d'administration après délégation du Conseil d'administration réuni le 29 janvier 2009 et le 9 août 2009. Cette rémunération inclut un salaire annuel fixe, des primes et autres avantages.

Conformément à la politique de la banque, le Directeur général bénéficie également d'une allocation de retraite.

- Les jetons de présence des membres du Conseil d'administration sont déterminés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

C-2- Les obligations et engagements envers les dirigeants, au 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

	Charge de l'exercice 2020 (En milliers USD)	Passif au 31 décembre 2020 (En milliers USD)
Avantages accordés aux dirigeants à court terme (y compris les membres du Conseil d'administration)	600*	306
Prestations pour départ à la retraite	34	1657
Total	634	1963

(*) Hors charges de sécurité sociale.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations, rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 04 Mars 2021

Foued AMIRI

A.R.C Tunisie

Walid MOUSSA

S.C.M.G